

# RÈGLEMENT DU JEU ORGANISÉ PAR LA COMPAGNIE AIR TAHITI NUI DANS LE CADRE DE « L'ÉLECTION D'UN AMBASSADEUR AU PROGRAMME CLUB TIARE FENUA STUDENT »



AIR TAHITI NUI

## Article 1 - Objet

La Société AIR TAHITI NUI, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 1 622 956 875 F.CFP dont le siège social est à l'aéroport de Tahiti-Faa'a , Immeuble Tua rata- Faa'a, BP 1673 - 98 713, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete sous le n° TPI 96217 B / 6009 B- n° de Tahiti 382192, représentée par Kareen SABONNADIÈRE, Responsable Loyalty Club Tiare & Partnerships, organise un jeu gratuit du 28 juillet au 18 août 2023, sans obligation d'achat avec désignation du gagnant le 23 août 2023, intitulé : « Jeu concours Ambassadeur Fenua Student » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

« Ce jeu n'est pas associé, géré, parrainé ou sponsorisé par Facebook et Tiktok ».

## Article 2 - Conditions de participation

La participation à ce jeu concours gratuit et sans obligation d'achat est ouverte aux membres Club Tiare Fenua Student âgés entre 16 et 30 ans, sous réserve de l'accord du titulaire de l'autorité parentale pour les mineurs et domiciliés en Polynésie française, à l'exclusion des enfants d'employés d'Air Tahiti Nui et de leurs proches. Les personnes et parents des enfants participant au jeu concours, devront disposer d'une connexion à internet, d'une adresse e-mail et d'un compte Facebook et/ou Tiktok valide. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne portant le même nom, même prénom, ayant la même adresse électronique/ou identifiant, pendant toute la période du jeu concours. Le participant autorise Air Tahiti Nui à procéder à la vérification de son identité.

Toute participation doit être loyale. Air Tahiti Nui s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

## Article 3 - Déroulement de l'opération

Le jeu concours se déroule exclusivement sur la plateforme Facebook et Tiktok.

Le service Loyalty enverra une newsletter ciblée à toute la base de données Polynésie française d'Air Tahiti Nui et Club Tiare pour inviter les membres à participer au jeu-concours. Le service marketing e-business publiera un post Facebook pour inviter le public adhérent au programme Club Tiare Fenua Student à participer au jeu concours.

Pour participer à l'opération, les participants devront réaliser une vidéo d'une à deux minutes maximum, où ils partageront leur parcours scolaire et/ou métier de leur rêve. Ceux-ci devront publier leur vidéo sur leur profil en taguant « @airtahitinui » avec l'hashtag « #loveclubtiarefenuastudent ».

Pour permettre au jury Air Tahiti Nui de désigner un gagnant, quatre personnes seront sélectionnées en fonction de la qualité de présentation, de la façon d'interagir et de l'impact qu'il/elle aura sur les réseaux sociaux jusqu'au 18 août 2023.

Tous les participants autorisent Air Tahiti Nui à utiliser, reproduire, adapter et communiquer les vidéos envoyés et partagés sur les réseaux sociaux durant le jeu concours dans le cadre de leur communication publicitaire et promotionnelle sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution.



Toutefois, Facebook et Tiktok ne pourront pas être tenu responsable en cas de litige lié au jeu concours.

#### Article 4 - Désignation du gagnant

Le service Loyalty se réserve le droit de choisir le futur ambassadeur du programme étudiant parmi les quatre vidéos retenues, en fonction de la qualité de présentation, de la façon d'interagir et de l'impact qu'il/elle aura sur les réseaux sociaux.

L'annonce du gagnant sur les réseaux sociaux d'Air Tahiti Nui se fera le 23 août 2023 à 10h00.

Le gagnant sera informé sous quinzaine directement via son compte Facebook ou Tiktok pour lui confirmer qu'il/elle est l'heureux(se) gagnant(e). Une adresse mail valide lui sera demandé afin de continuer les échanges par mail à l'adresse [Animation.ClubTiare@airtahitinui.pf](mailto:Animation.ClubTiare@airtahitinui.pf).

Si le gagnant ne répond pas pendant cette période, ses avantages et lots qui lui sont attribués seront purement et simplement annulés.

Pour bénéficier des avantages et lots liés au titre d'ambassadeur Club Tiare Fenua Student, le gagnant devra se munir d'une pièce d'identité. Si mineur, les parents du gagnant devront également se munir d'une pièce d'identité. Si le gagnant ne respecte pas les conditions primaires d'adhésion au programme Club Tiare Fenua Student et notamment l'obligation d'âge, il se verra refuser la possibilité de bénéficier des avantages liés au statut d'ambassadeur.

Conformément à l'article 9 du Code Civil, la Compagnie Air Tahiti Nui devra, préalablement à toute utilisation du droit à l'image du gagnant dans le cadre de sa communication publicitaire et promotionnelle, être expressément autorisée par ce dernier à utiliser son nom, prénom et son image à des fins d'affichage sur le site d'Air Tahiti Nui sans que cela confère au gagnant un droit de rémunération ou avantage quelconque autre que la remise du lot.

#### Article 5 - Les lots

Les lots sont d'une valeur totale de 400 000 FCFP TTC et sont composés de la manière suivante :

- 1 billet d'avion aller/retour en classe Moana premium, d'une valeur de 300 000 FCFP TTC surcharge carburant et frais de service inclus, valable sur les routes opérées par Air Tahiti Nui au choix du gagnant :
  - o Papeete Paris Papeete ou v.v
  - o Papeete Los Angeles Papeete ou v.v
  - o Papeete Auckland Papeete ou v.v
  - o Papeete Tokyo Papeete ou v.v
  - o Papeete Seattle Papeete ou v.v
- 10 000 miles bonus crédités sur son profil Club Tiare Fenua Student
- Statut Club Tiare SILVER avec tous ses avantages pour 1 an à compter de la date signature du contrat d'ambassadeur
- Des goodies Fenua Student (t-shirt, casquette etc...) pour ses futurs publications et communications tout au long de l'année pour l'ambassadeur.
- Des goodies Fenua Student (t-shirt, casquette etc...) pour les 3 autres finalistes.

Aucune contrepartie ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé par le gagnant.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés contre un(e) autre objet/prestation.



## Article 6 - Modification du déroulement du jeu

Air Tahiti Nui se réserve le droit de modifier, proroger, écourter ou purement et simplement d'annuler le jeu concours s'il survenait un cas fortuit ou un événement de force majeure.

## Article 7 - Conditions d'utilisation des lots

La réservation et l'émission des billets d'avion devront se faire uniquement sur les vols opérés par Air Tahiti Nui et exclusivement auprès de l'agence de ventes et de réservation d'Air Tahiti Nui par e-mail à l'adresse [Animation.clubtiare@airtahitinui.pf](mailto:Animation.clubtiare@airtahitinui.pf) au minimum 4 semaines avant la date de voyage souhaitée ;

Le billet sera réservé en classe Moana premium (I), en fonction de la disponibilité des sièges, hors saison haute.

Le billet est nominatif, non cessible et ne peut être échangé contre une quelconque contrepartie monétaire.

Ce billet ne donne droit à aucun gain de miles Club Tiare.

Aucune modification ne sera autorisée sur ce billet (prolongation de validité, changement de bénéficiaire et destination).

Ce billet est non modifiable après émission.

Les taxes aéroportuaires, la surcharge carburante et les frais de dossier sont à la charge d'Air Tahiti Nui.

Le billet d'avion devra être utilisé avant le 01 septembre 2024.

## Article 8 - Responsabilité

Air Tahiti Nui ne pourra être tenue pour responsable des dommages de quelque nature que ce soit, causés aux participants et/ou gagnant tant lors du jeu concours que lors de l'utilisation des lots en dehors de la responsabilité qui lui incombe au titre de son activité de transporteur aérien.

La responsabilité d'Air Tahiti Nui ne saurait être engagée en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Air Tahiti Nui ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu concours et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

Air Tahiti Nui ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que le gagnant en aura pris possession.

De même Air Tahiti Nui, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations dès lors que le gagnant en aura pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge du gagnant sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à Air Tahiti Nui, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Air Tahiti Nui se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncées.



## Article 9 - Propriété industrielle et intellectuelle et garanties

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu concours qui y sont proposés sont strictement interdites.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leurs propriétaires respectifs.

Les Participants s'engagent à ne faire aucune reproduction illégale ou montage non autorisé par Air Tahiti Nui. Le logo, la marque et les images de Air Tahiti Nui et du Club Tiare restent l'entière propriété de cette dernière.

Les Participants s'engagent à ne pas dénigrer Air Tahiti Nui ni porter atteinte à son image, ses activités, ses dirigeants et salariés, à la réputation ou aux intérêts d'Air Tahiti Nui.

A ce titre, l'insertion des logotypes, codes visuels, et plus généralement des signes distinctifs de la marque Air Tahiti Nui et Club Tiare dans tous les supports utilisés par les participants sera soumise à l'accord préalable et écrit d'Air Tahiti Nui.

Les Participants garantissent Air Tahiti Nui contre tous troubles, revendications et évictions quelconques. Les Participants garantissent l'exercice paisible du droit de propriété cédé à Air Tahiti Nui et s'engagent envers Air Tahiti Nui à faire respecter ce droit et à le défendre contre toutes les atteintes qui lui seraient portées.

Les Participants garantissent Air Tahiti Nui qu'aucun contenu des vidéos n'enfreint les textes en vigueur et/ou les droits des tiers, notamment les textes relatifs à la contrefaçon, à la diffamation, à l'atteinte aux bonnes mœurs ou à la vie privée, susceptibles de troubler l'exploitation paisible des vidéos.

Les Participants garantissent à Air Tahiti Nui que les droits cédés à cette dernière ne sont en aucune manière, en tout ou partie, cédés, donnés en garantie, délégués ou grevés d'une quelconque servitude en faveur de tiers.

Les Participants déclarent être seuls titulaires des droits sur les vidéos, et n'avoir introduit dans les vidéos aucune réminiscence ou élément susceptible de nuire aux intérêts d'un tiers, ou de nature à fonder une action en diffamation, contrefaçon ou atteinte à la vie privée, et garantissent à Air Tahiti Nui la jouissance paisible des droits qui lui sont cédés contre tous troubles, revendications ou évictions.

En cas de revendication faite à Air Tahiti Nui contre toutes atteintes aux droits de propriété intellectuelle, les Participants s'engagent à payer la totalité des frais engendrés par ce manquement et à assumer l'entière responsabilité de tout dommage découlant de cette atteinte. Air Tahiti Nui ne pourra être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect subi par un tiers du fait d'une faute ou d'une négligence des Participants.

Les Participants déclarent ainsi avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des vidéos, pour chacun des éléments ou personnes apparaissant dans lesdites vidéos ainsi que pour tous les ayants droit éventuels (notamment en cas de reproduction de bâtiments, d'objets, de vêtements, etc.).



## ARTICLE 10 - Protection des données personnelles

Air Tahiti Nui s'engage à respecter la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et de toute réglementation en vigueur, y compris le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, s'agissant du traitement des données personnelles des participants dans le cadre du jeu concours.

Les données personnelles recueillies dans le cadre du jeu concours, de même que celles qui seront recueillies ou produites ultérieurement sont destinées à être utilisées pour les besoins de gestion du jeu concours.

Elles pourront être communiquées à des fins de gestion, à ses sous-traitants, prestataires et partenaires, courtiers et assureurs dûment habilités, dans la limite des tâches qui leur sont confiées.

Les participants disposent d'un droit d'accès aux données personnelles les concernant, ainsi que celui de faire rectifier ou supprimer les données inexacts ou obsolètes ou encore s'opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que les données fassent l'objet d'un traitement. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande adressée par écrit au service Loyalty Club Tiare & Partnerships d'Air Tahiti Nui aux adresses suivantes : [dpo@airtahitinui.pf](mailto:dpo@airtahitinui.pf) et [Animation.clubtiare@airtahitinui.pf](mailto:Animation.clubtiare@airtahitinui.pf) ou à l'immeuble Tua rata, Aéroport de Tahiti Faa'a, BP 1673 – 98713 FAA'A - Polynésie française.

## Article 11 - Règlement du jeu

Le jeu concours est mis en place par Air Tahiti Nui, société anonyme d'économie mixte dont le siège social est situé à l'Aéroport de Tahiti Faa'a, Immeuble Tua Rata, BP 1673 - 98 713.

Le présent règlement régit la nomination d'un gagnant qui sera effectuée le 23 août 2023 à 10h00.

Le règlement est soumis à la loi applicable en Polynésie française.

La participation au jeu concours emporte acceptation de l'ensemble des dispositions du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement complet du présent jeu concours est consultable gratuitement sur le site d'Air Tahiti Nui [www.airtahitinui.com](http://www.airtahitinui.com) et chez Maître ELIE Jean-Pierre Immeuble TE MOTU TAHIRI BP 62755 – 98702 FAA'A CENTRE

Il pourra être envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite, auprès du service Loyalty & Partnerships, le Club Tiare à l'immeuble Tua Rata à FAAA TAHITI.

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement (tarif en vigueur selon agence postale pour l'acheminement à vitesse réduite sur la base de 20 g), pourront être remboursés à toute personne qui en fera la demande, avant le 28 août 2023 (date : le cachet de l'agence postale faisant foi), en joignant un RIB dans la limite d'un seul remboursement par « foyer » (même nom, même adresse).

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Air Tahiti Nui, dans le respect des conditions énoncées, et publié sur le site d'Air Tahiti Nui [www.airtahitinui.com](http://www.airtahitinui.com), et chez Maître ELIE Jean-Pierre Immeuble TE MOTU TAHIRI BP62755 – 98702 FAA'A CENTRE. L'avenant sera enregistré chez Maître ELIE Jean-Pierre Immeuble TE MOTU TAHIRI BP62755 – 98702 FAA'A CENTRE, dépositaire du règlement avant sa publication. L'avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu concours.



## Article 12 - Litiges

Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu concours par un participant entraînera l'élimination de ce dernier. Toute contestation relative à ce jeu concours devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de vingt jours (20) à compter de la date d'annonce du gagnant.

Air Tahiti Nui arbitrera en dernier ressort toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait à se poser non réglée par celui-ci.

Les litiges seront portés devant les tribunaux de Polynésie française compétents.